

AFFAIRES JURIDIQUES



Brian J. Gedicks

Avocat général associé

Directeur – Bureau de la protection de la jeunesse

RÉUNION DES DÉPUTÉS D'ÉTAT

JUIN 2018

OMNI NEW HAVEN HOTEL À YALE

NEW HAVEN, CONNECTICUT



Réunion des députés d'État de juin 2018

Sujets à l'ordre du jour

- Centre de ressources pour officiers – **utilisez-le !**
- Couverture d'assurance des conseils d'État et locaux/Lockton Affinity – **obtenez-la !**
- Bureau de la protection de la jeunesse/politique de TOLÉRANCE ZÉRO/Signaler l'inconduite sexuelle présumée – **vous voyez/entendez quelque chose : dites quelque chose !**
- Pratique exemplaire en matière de conformité aux Exigences de l'archidiocèse/du diocèse relatives à un environnement sécurisé – **conformez-vous aux exigences diocésaines !**
- Plan en 5 points pour se conformer au programme pour un environnement sécurisé – **conformez-vous aux exigences des CdeC !**
- Rôles de « La foi en action » impliquant des exigences de formation et de vérification des antécédents – **sachez quels nouveaux rôles requièrent une formation et des vérifications des antécédents !**
- Calendrier sur 12 mois pour examiner la relation conseil/société locale – **aidez les conseils à envisager leur avenir !**



Centre de ressources pour officiers

- Situé dans la section protégée par un mot de passe de kofc.org
- Souvent mis à jour, par conséquent, consultez-le chaque fois que vous traitez un problème spécifique
- Veuillez contacter le service à la clientèle au **800-380-9995** pour obtenir un nom d'utilisateur et un mot de passe



HANDBOOK FOR COUNCILS USING HOME CORPORATIONS

1. 2014 Supreme Council Resolutions Regarding Councils Using Home Corporations
2. Knights of Columbus 2016 Handbooks for Councils Using Home Corporation Facilities Presentation
3. UPDATED Handbooks and Templates
4. Councils Are Unincorporated Associations Granted Charters By The Knights Of Columbus
5. Home Corporations Are Granted Legal Status As Incorporated Entities Under The Laws Of The States In
6. Home Corporations And Internal Revenue Service Tax Exempt Status
7. Home Corporation Side Business And Rentals
8. Home Corporations Prohibited From Using The Trademarked Name And Emblem Of The Knights Of Columbus
9. Council Assessment Of Council-Corporation Relationship In Light Of The Catholic Mission And Identity
10. Handbook For Councils Using Home Corporation Facilities
11. Guidelines for Display of Trademarks and Service Marks by Home Corporations



MYTHE

« Le Conseil Suprême assure les conseils locaux et d'État, assemblées, chapitres, officiers et députés de district contre les responsabilités juridiques »

FAUX



Assurance responsabilité

- L'Ordre des Chevaliers de Colomb ne fournit pas d'assurance pour les conseils locaux
- Chaque conseil doit prendre ses dispositions pour sa propre couverture d'assurance
- L'Ordre des Chevaliers de Colomb ne fournit pas d'assurance pour les sociétés locales



SECTION 246

- Les responsabilités qui découlent d'un acte commis ou de la négligence de commettre un acte de la part d'un conseil ou de l'un de ses officiers NE SONT PAS des responsabilités juridiques de l'Ordre
- Ce sont des responsabilités qui incombent au conseil ou à ses membres
- La raison est qu'un conseil et ses officiers sont « **l'agent ou les agents des membres du conseil et non pas de l'Ordre.** »
- Voir la SECTION 246



Exigences en matière d'assurance du diocèse/de la paroisse

- Les diocèses sont de plus en plus nombreux à requérir que les conseils des Chevaliers de Colomb qui utilisent des locaux de la paroisse concluent des « accords de licence » avec le diocèse ou l'évêque
- Les diocèses réclament souvent la preuve de l'assurance pour que les conseils puissent utiliser leurs locaux
- Les exigences des diocèses spécifient souvent des couvertures et limites particulières



CHEVALIERS DE COLOMB

BUREAU DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

AIDE LES MEMBRES ET LES DIOCÈSES À PROTÉGER LES
PERSONNES VULNÉRABLES DONT L'ÉGLISE CATHOLIQUE
S'OCCUPE

LIGNE D'ASSISTANCE DES DIOCÈSES : (203) 752-4558 | OYP@KOFC.ORG

LIGNE D'ASSISTANCE DES MEMBRES :
(203) 800-4940 | YOUTHLEADER@KOFC.ORG

FAX +1 855 845-3502

WWW.KOFC.ORG/SECURITAIRE

1-844-KOFC-SAFE (1-844-563-2723)



Bureau de la protection de la jeunesse

**SIGNALER L'INCONDUITE SEXUELLE
SUSPECTÉE OU RÉELLE PRÉSUMÉE**

TOLÉRANCE ZÉRO



Bureau de la protection de la jeunesse

SIGNALER LES CAS DE MALTRAITANCE **PRÉSUMÉS**

1. **SIGNEZ LES CAS DE MALTRAITANCE PRÉSUMÉS À LA POLICE**
2. **NOTIFIEZ LE DIOCÈSE LOCAL DES CAS DE MALTRAITANCE PRÉSUMÉS**
3. **INFORMEZ LES CHEVALIERS DE COLOMB DES CAS DE MALTRAITANCE PRÉSUMÉS EN APPELANT LE**
1-844-KOFC-SAFE (1-844-563-2723)



Bureau de la protection de la jeunesse

AUTRE INCONDUITE SEXUELLE PRÉSUMÉE

Notifiez le bureau de la protection de la jeunesse à l'adresse électronique oyp@kofc.org lorsqu'un membre a été :

- **Accusé ou déclaré coupable par un tribunal d'un délit impliquant des enfants**
- **Accusé ou déclaré coupable par un tribunal d'un délit sexuel**
- **Poursuivi pour une conduite fautive à l'encontre d'enfants ou pour un délit sexuel.**

Si une suspension ou autre mesure s'impose, le Conseil d'administration s'en occupera, par l'intermédiaire du bureau de la protection de la jeunesse et du département des dossiers des membres.



Bureau de la protection de la jeunesse

La PREMIÈRE exigence de notre « programme pour un environnement sécurisé » est que nos membres connaissent et respectent les exigences de l'archevêché/du diocèse en matière d'environnement sécurisé applicables aux activités bénévoles des membres sur le terrain paroissial.



Bureau de la protection de la jeunesse

- Nous coopérons avec les bureaux diocésains de la protection des enfants et de la jeunesse
- Nous partageons le solide engagement des évêques envers la protection des enfants et autres personnes vulnérables
- Notre approche est destinée à développer des relations parmi les archevêchés/diocèses et les Chevaliers de Colomb pour nous attaquer au risque de maltraitance partagé
- Nous comprenons que nous devons collaborer avec les directeurs des archevêchés/diocèses des bureaux de protection des enfants et de la jeunesse pour répondre à nos obligations respectives de protection des personnes vulnérables



Procédure de conformité aux exigences relatives à un environnement sécurisé des archevêchés/diocèses

Les grands Chevaliers et les secrétaires financiers des conseils de paroisse doivent agir comme suit :

1. Dresser la liste de tous les membres qui effectuent des activités bénévoles sur le terrain paroissial, appelée « LISTE DES MEMBRES BÉNÉVOLES QUALIFIÉS. »
2. Demander à chaque membre de la liste s'il a déjà suivi la formation pour le Programme Environnement sécurisé et passé la vérification d'antécédents de l'archevêché/du diocèse.
3. Si le membre bénévole a déjà suivi ladite formation, son nom doit être « coché ».
4. Si le membre bénévole n'a PAS répondu aux exigences de l'archevêché/du diocèse en matière d'environnement sécurisé, il doit y répondre dans les meilleurs délais pour pouvoir poursuivre ses activités bénévoles sur le terrain paroissial.
5. Le grand Chevalier doit se tenir prêt à fournir, sur demande, la LISTE DES MEMBRES BÉNÉVOLES QUALIFIÉS au prêtre de la paroisse, à la personne de la paroisse à contacter pour les questions d'environnement sécurisé, ainsi qu'au coordinateur de l'archevêché/du diocèse chargé de l'environnement sécurisé.
6. La LISTE DES MEMBRES BÉNÉVOLES QUALIFIÉS doit continuellement être actualisée en ajoutant les noms des nouveaux membres bénévoles qui souhaitent être qualifiés pour faire du bénévolat sur le terrain paroissial.
7. Le grand Chevalier doit faire en sorte de toujours fournir la LISTE DES MEMBRES BÉNÉVOLES QUALIFIÉS au prêtre de la paroisse, à la personne de la paroisse à contacter pour les questions d'environnement sécurisé, ainsi qu'au coordinateur de l'archevêché/du diocèse chargé de l'environnement sécurisé, sur demande.



Bureau de la protection de la jeunesse

Les questions des diocèses et paroisses relatives à la conformité aux exigences relatives à l'environnement sécurisé/la protection de la jeunesse des diocèses doivent être adressées à :

BRIAN GEDICKS

DIRECTEUR – BUREAU DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

OYP@KOFC.ORG

+1 203 752-4558



Programme pour un environnement sécurisé des

CHEVALIERS DE COLOMB

Géré en association avec notre partenaire stratégique des
environnements sécurisés et de protection de la jeunesse,

PRAESIDIUM

leader de la gestion des risques de maltraitance

Spécialiste de la formation pour le Programme Environnement
sécurisé pour contribuer à empêcher les agressions sexuelles dans
les organismes de prestation de services à l'intention des jeunes
et des adultes vulnérables

www.praesidiuminc.com



Programme pour un environnement sécurisé des **CHEVALIERS DE COLOMB**

Les frères Chevaliers suivent une
formation appropriée afin de
protéger les enfants et autres
personnes vulnérables en
reconnaissant les signes de
maltraitance éventuelle



Programme pour un environnement sécurisé des CHEVALIERS DE COLOMB

La conformité doit suivre un processus hiérarchique descendant et dépend de votre dévouement en tant que député d'État.



Programme pour un environnement sécurisé des CHEVALIERS DE COLOMB

LISTE DE CONTRÔLE EN 5 POINTS DES DÉPUTÉS D'ÉTAT

1. **UTILISER** le courriel de Praesidium indiquant votre nom d'utilisateur et votre mot de passe pour suivre votre formation en ligne et veiller à ce que les officiers d'État et administrateurs concernés fassent de même d'ici au **31 juillet**. Le respect commence par le haut !
2. **DEMANDER** à votre *avocat d'État, administrateur du programme d'État, directeur familial, directeur communautaire d'État, et à vos présidents des écuyers de l'État* d'utiliser le TABLEAU DE BORD ADMINISTRATIF ARMATUS DE PRAESIDIUM pour superviser activement la conformité des membres assumant les rôles mentionnés dans le tableau figurant ci-dessous.
3. **DÉLÉGUER** la responsabilité de la conformité à votre *avocat d'État*. Votre avocat d'État et vous-même devez collaborer avec vos députés de district sur ce sujet !
4. **VEILLER À CE** que les conseils soumettent leur **Formulaire 185 (le 1er juillet)** et le **Formulaire 365 (le 1er août)** – avec des adresses électroniques correctes, afin que les membres reçoivent les courriels leur communiquant leurs noms d'utilisateurs et mots de passe de manière à pouvoir également suivre la formation pour le Programme Environnement sécurisé et remplir les autorisations de vérification des antécédents.
5. **EFFECTUER UN SUIVI TOUT AU LONG DE L'ANNÉE**, en contactant directement les membres en situation de non-conformité, sur la base des informations figurant dans le TABLEAU DE BORD ADMINISTRATIF ARMATUS DE PRAESIDIUM.



La foi en action

Rôles	Formation	Vérification d'antécédents	ARMATUS Administration
Conseil d'État			
Député d'État	✓		✓
Avocat d'État	✓		✓
Directeur des programmes de l'État	✓		✓
Directeur jeunesse de l'État	✓	✓	✓
Directeur de la famille de l'État	✓	✓	✓
Directeur de la communauté de l'État	✓	✓	✓
Président des écuyers de l'État	✓	✓	✓
Conseil subordonné			
Grand Chevalier	✓		✓
Fidèle navigateur	✓		
Directeur des programmes	✓		✓
Directeur de la famille	✓	✓	
Directeur de la communauté	✓	✓	
Chef conseiller	✓	✓	
Conseiller auprès des adultes	✓	✓	



Administration ARMATUS

- CONNECTEZ-VOUS à *Praesidium Armatus* à l'aide de votre nom d'utilisateur et mot de passe
- Défilez jusqu'en bas de l'écran pour voir le lien vers l'Administration Armatus :

 Armatus Administration	The Administrative Module compiles data about users. It records which member has successfully completed which module(s) by which date. Your access to administrative functions and data is determined by your position. State Deputies, State Squire Chairmen, and State Advocates may only view the data for their jurisdiction, and a Grand Knight may only view the data for his council. Click here for an Administrative Module tutorial.
--	--

- Praesidium a créé un tutoriel spécifiquement conçu pour les C de C
- Seuls les députés d'État, les avocats d'État, les directeurs des programmes d'État, les directeurs communautaires d'État, les directeurs familiaux d'État, les présidents des écuyers, les directeurs jeunesse, les grands Chevaliers et les directeurs des programmes des conseils ont accès au tableau de bord administratif Armatus



Difficultés en matière de conformité

Idées fausses

- Les adresses électroniques des membres proviennent des Formulaires 185, 365 et 468.
- Les membres qui assument les rôles concernés doivent se tenir au courant des courriels de notification que Praesidium leur envoie dans leur boîte de réception ou leur dossier de courriels.
- Si les membres qui assument les rôles concernés ne reçoivent pas de courriel de la part de Praesidium d'ici le 1er septembre, il est possible que l'Ordre des Chevaliers de Colomb n'ait pas leur adresse électronique dans ses dossiers ou que leur conseil n'ait pas encore actualisé sa liste de membres indiquant les nouvelles fonctions affectées à ces derniers.
- Le destinataire doit suivre la formation et autoriser la vérification de ses antécédents dans les **trente (30) jours** qui suivent la réception de la notification.
- Les Chevaliers de Colomb prennent à leur charge la totalité des coûts associés à ces exigences.



Conformité nécessaire pour l'admissibilité au Prix Cercle d'Honneur

**Afin d'être admissibles aux niveaux
I/II du « Prix Cercle d'Honneur » ou
au « Prix Pinnacle », aux États-Unis et
au Canada, les conseils d'État doivent
entièrement se conformer aux
exigences des conseils d'État en
matière d'environnement sécurisé.**



Programme pour un environnement sécurisé des CHEVALIERS DE COLOMB

Ligne d'assistance des membres

youthleader@kofc.org

203-800-4940

Fax : +1 855-845-3502

WWW.KOFC.ORG/SECURITAIRE



Relations conseils/sociétés locales

MYTHE

« Le Conseil Suprême ordonne à tous les conseils qui utilisent les locaux d'une société locale d'aller s'installer dans une paroisse. »

FAUX



Relations conseils/sociétés locales

Le Chevalier suprême demande à tous les conseils qui utilisent les locaux d'une société locale d'évaluer si la relation appuie ou détourne la mission des Chevaliers de Colomb,

**plus particulièrement si elle
apporte un soutien ou nuit à la
CROISSANCE DES EFFECTIFS**



Relations conseils/sociétés locales

QUESTIONS CLÉS

« LES CINQ FACTEURS »

1. Le conseil est-il plus ou moins susceptible de se développer dans les locaux d'une société ?
2. Le conseil est-il positionné au mieux pour recruter de nouveaux membres ?
3. Où les officiers voient-ils le conseil dans les cinq années à venir ? Dans les 10 ans ? Dans les 20 ans ?
4. Est-il financièrement judicieux de continuer d'utiliser les locaux de la société ?
5. Le conseil est-il plus susceptible de prospérer en retournant dans une paroisse ?

CES DÉCISIONS PEUVENT UNIQUEMENT ÊTRE PRISES PAR LE CONSEIL



Relations conseils/sociétés locales

DÉCISION CLÉ

ALLER S'INSTALLER DANS UNE PAROISSE

Si les officiers recommandent d'aller s'installer dans une paroisse, et que les membres acceptent, le conseil doit alors suivre la procédure énoncée dans les sections II-paragraphe 2, III-paragraphe 2, IV et V des pages 18 et 19.

OU

RESTER DANS LES LOCAUX DE LA SOCIÉTÉ

Si les officiers recommandent de **rester** et que les membres acceptent, le conseil doit alors suivre la procédure énoncée dans les sections II-paragraphe 3, III-paragraphe 3, VI, VII, VIII et IX des pages 18 à 20.

Les grands Chevaliers doivent envoyer des copies des documents expliquant la décision du conseil à council.handbook@kofc.org



CALENDRIER SUGGÉRÉ SUR 12 MOIS

Phase 1 (mois 1-2)

- Les députés de district rencontrent les officiers des conseils
- Les officiers discutent des « cinq facteurs » et de la manière dont ils s'appliquent à leur conseil
- Sur la base de la recommandation qu'ils ont reçue, les officiers décident d'aller s'installer dans une paroisse ou de rester dans les locaux de la société, en fonction de l'option la plus favorable à la croissance future du conseil

Phase 2 (mois 3-6)

- Les officiers doivent présenter leur recommandation aux membres pour en discuter lors de la réunion ordinaire suivante du conseil
- Plus d'une réunion peut être nécessaire

Phase 3 (mois 7-12)

- Les six (6) derniers mois doivent être utilisés pour exécuter la décision finale prise par le conseil, ou pour aller s'installer dans une paroisse ou de conclure les accords requis pour rester dans les locaux de la société



Relations conseils/sociétés locales

MYTHE

« LE CONSEIL SUPRÊME VEUT
PRENDRE NOTRE ARGENT »

FAUX



Relations conseils/sociétés locales

Les fonds et les biens des conseils subordonnés n'appartiennent pas au conseil d'État ou au Conseil Suprême, mais uniquement au conseil subordonné



Relations conseils/sociétés locales

Ni le Conseil Suprême ni un conseil d'État
ne contrôle ou ne peut autrement
revendiquer les fonds d'un conseil

**Cela englobe les recettes de la vente
d'un bien de la société locale qui a été
transféré au conseil**



Relations conseils/sociétés locales

Points essentiels à retenir

- La société était initialement destinée à servir les intérêts du conseil, non pas à exploiter une entreprise parallèle
- Une fois que la société a vendu son bien, son objectif devient caduc et les recettes de la vente doivent être transférées au conseil
- Il appartient au conseil, non pas à la société, de décider comment utiliser les recettes de la vente



Points à retenir

- ✓ **Consultez** le Centre de ressources pour officiers www.kofc.org/oo
- ✓ **Obtenez** une couverture d'assurance appropriée pour votre conseil d'État et encouragez fortement les conseils locaux à obtenir une couverture ; Lockton Affinity <http://councilinsuranceprogram.com/>
- ✓ **Signalez l'inconduite sexuelle présumée** – oyp@kofc.org
- ✓ **Suivez** les pratiques exemplaires quant à la manière de se conformer aux exigences d'environnement sécurisé des archevêchés/diocèses
- ✓ **Suivez** le plan de conformité au programme pour un environnement sécurisé des CdeC du député d'État en 5 points
- ✓ **Apprenez à connaître** les rôles de « La foi en action » ainsi que les exigences en matière de formation et de vérification des antécédents
- ✓ **Faites la promotion** du calendrier sur 12 mois pour l'évaluation de la relation conseil/société locale « Cinq facteurs »– calendrier sur 12 mois
- ✓ **Encouragez** les investissements responsables du conseil – conseillers en actifs des Chevaliers de Colomb
- ✓ **Faites la promotion** de la conformité à l'exonération d'impôts du conseil/de l'assemblée



MERCI !

BUREAU DE L'AVOCAT SUPRÊME

ADVOCATE@KOFC.ORG

